

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, 13 décembre 2022

VIGILANCE ORANGE – NEIGE/VERGLAS

Mesures relatives à la circulation dans le Morbihan
A compter de 20h ce mardi 13 décembre 2022

Compte tenu des prévisions météorologiques et des difficultés de circulation attendues ce mardi 13 décembre à partir de 20h, la préfecture de zone de Défense Ouest a pris un arrêté portant interdiction de dépassement et limitation de vitesse pour les véhicules et les ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes.

Ainsi, dans le Morbihan, sur tous les axes du réseau routier national, ces véhicules ne sont pas autorisés **à effectuer des manœuvres de dépassement** et leur vitesse maximale autorisée est abaissée de 20km/h.

Pour rappel, le département du Morbihan est placé en vigilance orange (niveau 3 sur 4) pour risque de neige/verglas à compter de 18h ce mardi 13 décembre et jusqu'à 6h le mercredi 14 décembre 2022.

Prévisions météo

Une perturbation abordera la pointe bretonne et la façade atlantique en fin d'après-midi de mardi, et progressera vers le nord-est en soirée et nuit de mardi à mercredi.

Elle apportera des pluies dans sa partie sud, qui au contact de l'air froid présent près du sol, prendront un caractère verglaçant sur les départements placés en vigilance orange, rendant les conditions de circulation délicates dans la nuit de mardi à mercredi.

Les précipitations prendront un caractère neigeux plus au nord (en progressant sur la Normandie), sans hauteurs notables dans un premier temps. Les précipitations hivernales perdureront jusqu'à jeudi.

Les services de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest et les services du Conseil départemental sont mobilisés pour intervenir sur le réseau routier du Morbihan.

Le préfet du Morbihan appelle les usagers de la route à la plus grande prudence.

.../...

Service
de la Communication
Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex

Les consignes à observer

- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour vous informer

Le site internet des services de l'Etat du Morbihan > <http://www.morbihan.gouv.fr>

Le site du Conseil départemental pour les routes départementales > <http://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/conditions-de-circulation>

Le site de la DIR Ouest pour les routes nationales > <http://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr>

Service
de la Communication
Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex